

# L'envie de repartir au combat démange les profs

## LE RÉSUMÉ

Les syndicats des enseignants organisent depuis deux semaines des **assemblées dans les écoles** afin d'informer et **prendre le pouls du terrain face aux mesures** décidées par les différents niveaux de pouvoir.

En ligne de mire, **la réforme des pensions**, la charge et les conditions de travail.

On ne parle pas encore d'actions même si, dans certaines écoles, **les profs sont «chauds»**.

Pour rappel, les syndicats y avaient dévoilé, à Liège, les résultats d'une enquête révélant que 96% des profs considèrent leur métier comme de plus en plus pénible. En toile de fond, les problèmes liés à la charge de travail, la charge physique (problèmes de dos...), la charge psychosociale (stress...), l'en-

vironnement (taille des classes, etc...), la perception du métier à l'extérieur (sentiment de bashing).

## Pourquoi mener des assemblées?

«On a lancé ces assemblées pour trois raisons, liées aux trois niveaux de pouvoir dont dépendent les enseignants. D'abord le Fédéral, avec les pensions, ensuite la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec la charge de travail qui risque d'augmenter suite aux mesures du Pacte d'excellence et la nécessité de faire plus de travail collaboratif (comment cela se répercutera-t-il sur les horaires des profs, on se le demande), et enfin le niveau local, où à certains endroits, les enseignants vivent des situations très difficiles face à des pouvoirs organisateurs qui ne respectent pas certaines règles, comme la taille des classes par exemple», résume Eugène Ernst, le patron de la CSC-Enseignement.

Se dirige-t-on vers de nouvelles grèves dans le secteur? Pas si vite... Pour le moment, l'agenda syndical enseignant reste quasi-vidé. Il y a bien la manifestation nationale

contre la réforme des pensions du 19 décembre prochain, mais les syndicats n'appellent pas les enseignants à s'y rendre à tout prix. «Nous couvrirons ceux qui décident d'y aller, mais nous n'appelons pas à la grève. On estime que le moment n'est pas opportun. C'est la fin des examens, il y a les copies à corriger, les délibérations», explique Joseph Thonon, le patron de la CGSP-Enseignement.

«À quelques jours des vacances, les enseignants ont prévu des activités avec les enfants, repas ou veillées de Noël, excursions. Ils ne veulent pas laisser tomber cela, même si l'envie de mobilisation est forte, vous pouvez me croire!» enchaîne son collègue de la CSC-Enseignement.

Les syndicats ont malgré tout déjà booké une autre date dans leur agenda: le 31 janvier ou le 1<sup>er</sup> février. La forme de l'action qu'ils mèneront ce jour-là reste aussi à préciser. «Cela pourrait être une journée de travail écourtée», disent Joseph Thonon et Eugène Ernst, ce dernier évoquant aussi une «action plus symbolique qui mettrait l'accent sur le 'plaisir de vivre à l'école'».

**«Nous couvrirons ceux qui décident d'y aller, mais nous n'appelons pas à la grève. On estime que le moment n'est pas opportun.»**

JOSEPH THONON  
CGSP-ENSEIGNEMENT

## NATHALIE BAMPES

Ça cogite chez les profs. Dans les classes, la marmite commence à bouillonner. Le feu dessous a été allumé par le gouvernement fédéral et sa réforme des pensions. Réforme qui va obliger les enseignants à prolonger leur carrière de quelques années. Jusqu'à 6 ans, selon les syndi-

cats. Alors qu'ils se plaignent déjà de la pénibilité de leur métier, des conditions de travail de plus en plus dures face aux évolutions de la société. Rien ne dit que dans le nouveau mode de calcul de la pension, la pénibilité sera encore prise en compte intégralement. Les négociations sont en cours au niveau de la fonction publique (lire encadré).

Cela fait presque deux semaines maintenant que les syndicats ont lancé des séances d'information dans les écoles. Ils y présentent notamment les conclusions de la matinée d'étude que leurs organisations ont réalisée début novembre, sur la pénibilité du métier d'enseignant (L'Echo du 8 novembre).

## DÉCODAGE

### LA PÉNIBILITÉ, ON EN DISCUTE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Pour prendre en compte la pénibilité des métiers dans le secteur public, **un premier accord a déjà abouti entre les syndicats et le ministre des Pensions** Daniel Bacquelaine sur la définition de quatre grands critères de pénibilité: les contraintes physiques liées aux charges physiques et à l'environnement de travail, la pénibilité liée à l'organisation du travail, celle qui est due aux risques encourus par le travailleur et la charge mentale ou émotionnelle.

Reste à voir à **qui concrètement s'appliqueront ces quatre critères?** Cette redéfinition, rappelons-le, se fait dans le cadre d'une suppression du système des tantièmes préférentiels en vigueur chez les fonctionnaires.

Pour faire court, ces «tantièmes» donnaient lieu à un calcul plus avantageux pour le départ à la pension, et permettaient donc un départ anticipé.

Il y a plusieurs possibilités, dit Joseph Thonon (CGSP-Enseignement). **Soit on supprime complètement les tantièmes**, sans pour autant qualifier le métier enseignant de pénible. Les enseignants se retrouveront alors avec un âge de départ à la pension fixé à 66-67 ans. C'est le scénario le plus catastrophique. Et le plus improbable.

La deuxième possibilité, c'est que l'on **scinde les métiers en plusieurs catégories**, la prise en compte de la pénibilité variant d'une catégorie à l'autre: les enseignants du maternel, du pri-

maire, du secondaire.

La troisième piste serait de **scinder suivant les fonctions**. Les enseignants du professionnel seraient considérés comme métier pénible, pas ceux du général. «*Le hic, c'est que certains exercent des deux côtés, que fera-t-on pour eux?*» se demande Joseph Thonon.

Enfin, la piste la plus probable serait de **déclarer tous les enseignants en métier pénible**. Mais en enveloppe fermée, cela restreindra la part du gâteau à attribuer sur la date de départ et les montants de pensions. Comprenez: tout le monde en bénéficiera, mais à petite échelle. En devant faire des concessions par rapport à la situation actuelle.

**N.B.**